



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

activités

Question écrite n° 85309

Texte de la question

M. René Rouquet interroge M. le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement sur la récolte de la gemme. L'Europe consomme chaque année 308 000 tonnes de colophane, résidu solide obtenu après distillation de la térébenthine et utilisé en parfumerie, papeterie, cosmétiques, adhésifs, peintures, laques, vernis, marquage routier et même chewing-gum. La récolte de la gemme a été définitivement arrêtée en France depuis 1990 pour des raisons économiques, au profit d'importations principalement venues de Chine. La résine de pin pouvant remplacer les produits dérivés du pétrole, la demande mondiale de gemme s'est considérablement accrue, ce qui a entraîné une hausse spectaculaire du prix de la tonne de colophane, qui atteint aujourd'hui 3 000 dollars. Dans l'attente de la tenue des premières assises de l'industrie papetière et de la filière cellulose, il lui demande comment le Gouvernement envisage d'industrialiser le gemmage et comment cette production peut s'insérer dans la filière bois-forêt.

Texte de la réponse

La récolte de la gemme, activité de récolte de la résine de pin, a constitué pendant des décennies le mode d'exploitation traditionnel de la forêt des Landes. Afin de relancer cette production et pour diversifier les débouchés de la sylviculture, à partir de 2012, un nouveau procédé de récolte de la gemme en vase clos a été étudié qui permet d'éviter l'utilisation d'acide sulfurique et qui est, en conséquence, tout à fait prometteur en termes de santé du gemmeur et de respect de l'environnement. Celui-ci n'a cependant pas encore dépassé le stade expérimental et n'a pas prouvé, à ce jour, une efficacité de production suffisante. Le pôle de compétitivité Xylofutur, dont une partie importante de l'activité concerne le pin maritime, assure une veille au niveau international sur le développement de cette activité. Le ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, en charge de la politique forestière, reste attentif à l'évolution de ces procédés de manière à pouvoir envisager une reprise d'activité économique dans ce secteur, porteur d'activités et d'emplois dans nos territoires.

Données clés

Auteur : [M. René Rouquet](#)

Circonscription : Val-de-Marne (9^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 85309

Rubrique : Bois et forêts

Ministère interrogé : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Ministère attributaire : Agriculture, agroalimentaire et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 juillet 2015](#), page 5526

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2016](#), page 99